



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 JUIN 2017

**OJ N°79 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PLANIFICATION. COMMUNE DE BAYONNE - ADOPTION DE LA MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Date de la convocation : 9 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie (jusqu'à l'OJ N°75), ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°48), BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel représenté par AMESTOY CLEDON Cécile, BERGÉ Mathieu (jusqu'à l'OJ N°13), BERLAN Simone, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°85), BETBEDER Lucien, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BRISSON Max (à compter de l'OJ N°3 et jusqu'à l'OJ N°83), BRU Vincent, BURRE CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie (jusqu'à l'OJ N°87), CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel représenté par COHERE Lucien, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°81), DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DENDARIETA Michel, DEQUEKER Valérie (jusqu'à l'OJ N°64), DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUHART Peyuco, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°18), EXILARD Pascale représentée par ARGAIN Beñat, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel représenté par ETCHENIQUE Philippe, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger (jusqu'à l'OJ N°48), GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par GARY Isabelle, GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, IPUTCHA Jean-Marie, IRASTORZA Didier, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques représenté par ITHURBIDE Beñat, IRUMÉ Jean-Michel représenté par GACHEN Evelyne, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°80), JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACOSTE Xavier (à compter de l'OJ N°14), LAFITE Guy (quitte la séance à l'issue de l'OJ N°93), LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine représentée par DUHALDE Jean-Michel, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert, LEIZAGOYEN Sylvie, LESPADE Daniel,

LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE Marie-Noëlle, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°84), MIALOCQ Marie-José, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°59), MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°28), MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°48), MOUESCA Colette, NARBÁIS-JAUREGUY Éric, NEYS Philippe (jusqu'à l'OJ N°38), OÇAFRAIN Gilbert, OLÇOMENDY Daniel, POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe (jusqu'à l'OJ N°54), PRAT Jean-Michel, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc, SAN PEDRO Jean, SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SOROSTE Michel, SUESCUN Pierre, THICOIPÉ Michel, UGALDE Yves, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°8), UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud représenté par POURILLOU Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ALZURI Emmanuel, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARANTHOL Jean-Marc, BARATE Jean-Michel, BARETS Claude, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BERARD Marc, BERRA Jean-Michel, BICAIN Jean-Michel, CHASSERIAUD Patrick, DE CORAL Odile, ECHEVERRIA Andrée, ECHEVERRIA Philippe, ELGOYHEN Monique, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Pierre, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, HARRIET Jean-Pierre, HIRIART Michel, IDIART Alphonse, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IRIGOYEN Nathalie, ITHURRALDE Éric, JUZAN Philippe, LACASSAGNE Alain, LAPEYRADE Roger, LARRABURU Antton, LARRODE Jean-Pascal, LAUQUÉ Christine, MILLET-BARBÉ Christian, NEGUELOUART Pascal, NOUSBAUM Pierre-Marie, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, OÇAFRAIN Michel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, PONS Yves, SAINT CRICQ Jean-Benoît démissionnaire, SANPONS Maryse, SERVAIS Florence, THEBAUD Marie-Ange, TRANCHÉ Frédéric, VEUNAC Jacques.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, BARANTHOL Jean-Marc à IRIART Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel à LAFLAQUIERE Jean-Pierre, BARETS Claude à YBARGARAY Jean-Claude, BEGUE Catherine à IDIART Michel, BEGUERIE Adrien à BOSCO Dominique, BERGÉ Mathieu à BERLAN Simone (à compter de l'OJ N°14), BRISSON Max à BRAU-BOIRIE Françoise (à compter de l'OJ N°83), CASTEL Sophie à DUHART Agnès (à compter de l'OJ N°88), CHASSERIAUD Patrick à DE PAREDES Xavier, DARRASSE Nicole à SOROSTE Michel (à compter de l'OJ N°82), DE CORAL Odile à HACALA Germaine, DEQUEKER Valérie à LASSERRE Marie (à compter de l'OJ N°65), ECHEVERRIA Andrée à AGUERGARAY Léonie (jusqu'à l'OJ N°74), ECHEVERRIA Philippe à BAUDRY Paul, ELGOYHEN Monique à ETCHEMENDY Jean, ESPIAUBE Marie-José à DOYHENART Jean-Jacques, ETCHEMAITE Pierre à SECALOT Michel, ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°19), GAMOY Roger à ESMIEU Alain (à compter de l'OJ N°49), GAVILAN Francis à ARAMENDI Philippe, HIRIART Michel à POULOU Guy, IDIART Alphonse à EYHERABIDE Pierre, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, INCHAUSPÉ Henry à GOYHENEIX Joseph, ITHURRIA Nicole à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa (à compter de l'OJ N°81), LACASSAGNE Alain à BISAUTA Martine, LARRABURU Antton à DONAPETRY Jean-Michel, LARRODE Jean-Pascal à BÉHOTÉGUY Maïder, LAUQUÉ Christine à UGALDE Yves, MEYZENC Sylvie à ESCAPIL-INCHAUSPE Philippe (à compter de l'OJ N°85), MILLET-BARBÉ Christian à MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°84), MIRANDE Jean-Pierre à SUESCUN Pierre (à compter de l'OJ N°60), MOTSCH Nathalie à HAYE Ghislaine (à compter de l'OJ N°49), NEYS Philippe à DURRUTY Sylvie (à compter de l'OJ N°39), NOUSBAUM Pierre-Marie à LISSARDY Sandra, OÇAFRAIN Michel à DENDARIETA Michel, OLIVE Claude à BLEUZE Anthony, ONDARS Yves à DELGUE Lucien, PEILLEN Jean-Marc à CARRICART Pierre, PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°18), PONS Yves à BUSSIRON Jean-Yves, POYDESSUS Philippe à POYDESSUS Jean-Louis (à compter de l'OJ N°55), SERVAIS Florence à MOUESCA Colette, THEBAUD Marie-Ange à GONZALEZ Francis, TRANCHÉ Frédéric à ECENARRO Kotte, VEUNAC Jacques à BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°85).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André.

**OJ N°79 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PLANIFICATION. COMMUNE DE BAYONNE - ADOPTION DE LA MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bayonne fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée n°7 pour permettre la réalisation du projet de construction de la Banque Alimentaire située chemin de Frais à Bayonne.

Le programme de la modification simplifiée consiste à modifier le règlement de la zone 1AU aux articles 6.3 et 13.1 pour préciser les règles d'implantation des équipements de services publics ou d'intérêt collectif, facilitant ainsi les possibilités d'extension ou de création.

Dans le cadre de la modification simplifiée, le dossier a été mis à la disposition du public pendant un mois, du 10 avril au 10 mai 2017.

Bilan de la mise à disposition du public :

A l'occasion de cette mise à disposition du public, le projet n'a pas fait l'objet de remarque de la part du public.

Vu le champ d'application de la modification simplifiée définie aux articles L153-45 à L153-48 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne approuvé le 25 mai 2007, objet de trois révisions simplifiées sectorielles approuvées le 30 juin 2009, de trois mises en compatibilité approuvées les 13 août 2010, 18 décembre 2010 et 23 septembre 2015, modifié les 13 mai 2008, 13 février 2009, 18 décembre 2009, 23 juillet 2010, 25 février 2011, 22 juillet 2011, 30 mars 2012, 19 juillet 2013, 21 janvier 2014, 16 décembre 2015, 15 juin 2016, et objet de six modifications simplifiées adoptées les 27 juillet 2009, 23 avril 2010, 15 février 2013, 27 septembre 2013, 15 juin 2016 et 21 décembre 2016 ;

Vu la décision d'engagement de la procédure de modification simplifiée n° 7 du PLU de Bayonne, en date du 2 mars 2017 ;

Vu la délibération-cadre de l'Agglomération en date du 14 juin 2013 visant à fixer les modalités de mise à disposition du public, toujours en vigueur lors de la décision d'engagement de la procédure ;

Vu la notification en date du 7 mars 2017, du dossier de projet de modification simplifiée n°7 à Monsieur le Maire de Bayonne, Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Messieurs les Présidents du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques, de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, du Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour, du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Bayonne et du Sud Landes, de la section régionale de conchyliculture ;

Vu le courrier du 30 mars 2017 par lequel Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques a fait part de son absence d'observation.

Vu l'avis favorable du Conseil syndical du SCOT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes en date du 27 avril 2017 ;

Vu le porter à connaissance du public des motifs de la modification simplifiée, réalisé :

- par voie de presse locale (Sud-Ouest du 31 mars 2017) ;
- par avis d'affichage aux tableaux de la Mairie de Bayonne et de l'Agglomération le 30 mars 2017 ;
- par mise à disposition, du 10 avril au 10 mai 2017, à la Mairie de Bayonne et à l'Agglomération, d'un dossier sur le projet de modification simplifiée n°7 comprenant l'exposé des motifs et le contenu du projet et d'un registre de recueil observations.

Considérant l'absence de remarque lors de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°7 du PLU de Bayonne ;

Considérant que la modification simplifiée n°7 du PLU est prête à être approuvée sans apporter de modification par rapport au dossier mis à disposition du public et notifié aux personnes publiques et organismes associés ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à :

- tirer le bilan de la mise à disposition du public pendant un mois du dossier de modification simplifiée n°7 du plan local d'urbanisme de la commune de Bayonne, en constatant qu'aucune observation n'a été formulée durant le délai de consultation du dossier;
- adopter le dossier de modification simplifiée n°7 du plan local d'urbanisme de la commune de Bayonne ci-annexé.

En application de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée à la Mairie de Bayonne et à la Communauté d'Agglomération pendant une durée d'un mois, publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération ; mention de ces affichages sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de la réception à la Sous-Préfecture, si celle-ci n'a notifié aucune modification au contenu du dossier, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte par la collectivité des modifications demandées par l'Etat ;
- et dès l'exécution des formalités de publicité dans la presse.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 194 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Non votants : 16 voix

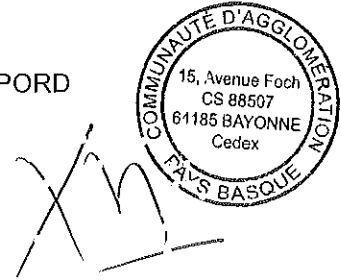
Abstention : 038 BORDES Alexandre

Non votants : 029 BERTHET André , 050 CARRICABURU Jean , 052 CARRIQUE Renée , 054 CASET Jean-Louis , 067 DAVANT Allande , 076 DEVEZE Christian , 099 ETCHART Jean-Louis , 102 ETCHEBEST Michel , 115 FIESCHI Pierre , 120 GAMOY Roger (097 ESMIEU Alain), 121 GARICOITZ Robert , 144 INCHAUSPE Benat (115 FIESCHI Pierre), 153 IRIGOIN Jean-Pierre , 227 URRUTIAGUER Sauveur , 229 VERNASSIERE Marie-Pierre , 232 VILLENEUVE Arnaud

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Xavier ASPORD



Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le **29 JUIN 2017**
Publié le **29 JUIN 2017**